



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France
<https://missionnaires-eucharistie.fr> / coordinateurmse@gmail.com

MISSION DE LANCEMENT

Qu'est-ce ?

C'est une mission eucharistique sur une paroisse ou un groupement paroissial dont le but est de lancer l'adoration de manière prolongée ou continue. Chaque paroissien est invité à offrir, chaque semaine, une heure de son temps pour adorer le Saint Sacrement. Ce projet ambitieux est une aventure extraordinaire ! Il faut poser un authentique acte de foi et laisser le Seigneur agir sur les cœurs.

Comment ?

Un (ou plusieurs) « *Missionnaire de la Sainte Eucharistie* » (MSE) se rendra disponible pour prêcher aux messes dominicales d'un week-end. En fonction du nombre de personnes prêtes à s'engager à une heure d'adoration par semaine, une organisation simple et adaptée est proposée pour aider les adorateurs à se fidéliser dans le temps et à se remplacer si nécessaire. Une équipe de laïcs se met au service dans ce but.

Quel mode d'exposition ?

Nous encourageons vivement l'exposition solennelle du Saint-Sacrement, plutôt que des systèmes d'exposition tels des tabernacles que tous peuvent ouvrir ou fermer... Cela ne permet pas aux adorateurs de se fidéliser dans le temps et encourage une adoration en « self-service »...

Une heure par semaine ? Et la nuit ?

L'homélie a pour but d'inviter les fidèles à adorer une heure chaque semaine. Le choix doit pouvoir se faire pour les heures du jour, mais aussi de la nuit. Dans la réunion d'organisation, les questions du lieu d'adoration, du rôle des responsables, des principes de remplacements, de sécurité, des adaptations pour les vacances sont abordées...

En pratique

1. Après avoir perçu l'importance d'une telle mission, quelques paroissiens étudient la section « mission paroissiale » du site <https://missionnaires-eucharistie.fr> (lire les documents et comprendre le principe de l'organisation proposée pour l'adoration continue...)
2. Après en avoir parlé au conseil pastoral, le curé désigne le futur coordinateur qui nous contacte sur coordinateurmse@gmail.com Merci de préciser la situation de la paroisse, les horaires des messes dominicales et des dates préférentielles pour la mission à venir...
3. Les MSE fixent une date pour la mission de lancement. Le nom du prêtre MSE qui viendra faire la mission est communiqué, avec son email et son téléphone. Un second prêtre MSE se rendra disponible, si nécessaire, en fonction du nombre des messes dominicales.
4. Le curé appelle le prêtre MSE pour vérifier les détails pratiques et le déroulé de la mission (transport et logement du MSE, programme, communication en amont, matériel ...) :
 - Les messes prêchées par le MSE (inutile de concélébrer toutes les messes, mais le MSE peut partir après l'homélie pour prêcher sur un autre clocher et optimiser le nombre d'homélies...)
 - La distribution des invitations et des crayons pendant les messes (essentielle pour obtenir un nombre optimal d'adorateurs, tout en respectant la liberté de tous !). En pratique, des invitations papiers sont distribuées juste après l'homélie et récupérées pendant la quête. Impression à faire...
 - Une réunion d'organisation avec le coordinateur, choisi par le curé, et les personnes volontaires pour aider à organiser la chaîne d'adoration. Généralement le lundi en fin d'après-midi.
 - Une conférence pour la formation des adorateurs (dimanche ou lundi soir)
 - **Attention:** ne pas commencer à organiser des pré-inscriptions. Cela compliquerait ensuite l'organisation prévue par les MSE.
5. L'adoration continue commencera environ un mois après la venue du MSE.

Frais de mission

Voici les remboursements indicatifs (si possible)

1. Remboursement des frais de déplacement (train, avion, parking, km...). A donner directement au MSE.
2. Frais de mission : 186 € (selon le barème de la CEF pour un week-end de mission). Chèque à « MSE »
3. Quête à la fin de la conférence pour la formation des séminaristes de la communauté.



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France
<https://missionnaires-eucharistie.fr> / coordinateurmse@gmail.com

PRINCIPES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE EUCHARISTIQUE

1. L'adoration eucharistique perpétuelle est rendue possible lorsque des fidèles, principalement laïcs, s'engagent à adorer le Très-Saint-Sacrement, exposé jour et nuit dans un ostensor, sans interruption.¹
2. L'adoration perpétuelle est un don de Dieu à son Église pour notre temps. Lorsque ce don est accueilli comme tel, il apporte de grands bénéfices spirituels à la communauté et devient une source de fruits et de grâces. Lorsque les adorateurs s'engagent à adorer à tour de rôle, l'adoration ne peut être perçue comme une dévotion privée, mais elle devient une œuvre d'intercession de l'église locale et une « prière aux dimensions du monde, un service éminent pour l'humanité ».²
3. L'adoration perpétuelle n'est pas un mouvement, mais une action de l'Église, encouragée et réclamée par le Magistère.³
4. Il s'en suit que toute l'Église, à travers ses réalités paroissiales et ses mouvements ecclésiaux, est appelée à y participer.
5. La mise en place de l'adoration perpétuelle eucharistique peut s'organiser, soit sur une ville ou un diocèse à la demande d'un évêque, soit sur une paroisse à la demande d'un curé.
6. L'adoration perpétuelle eucharistique n'a pas pour but de se substituer à d'autres modalités d'adoration, ni à remplacer d'autres lieux d'adoration. Au contraire, comme le montre l'expérience, là où l'adoration perpétuelle est établie, l'adoration eucharistique se répand dans les lieux de culte environnants.
7. La chapelle d'adoration perpétuelle est une oasis de paix où les adorateurs viennent puiser de nouvelles forces : « Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le poids du fardeau, et moi je vous soulagerai » (Mt 11, 28) et faire une pause dans la course effrénée de leurs activités en se mettant face à la présence divine : « Arrêtez-vous et sachez que je suis Dieu » (Ps 46, 11).
8. Les adorateurs sont invités à s'engager à une heure d'adoration hebdomadaire. Grâce à leur régularité, la chapelle d'adoration peut rester ouverte à toute personne de passage. En tant que gardiens zélés de l'Eucharistie, ils veillent à ne jamais laisser le Saint-Sacrement seul.
9. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, le Seigneur appelle, de sa demeure eucharistique, chaque personne, sans aucune exception.
10. Les personnes sont appelées individuellement à participer à l'adoration perpétuelle. Par cette démarche, ils répondent, d'abord et librement, au premier commandement : « C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à Lui seul tu rendras un culte » (Mt 4, 10). Ensuite, pour chaque adorateur, « l'acte d'adoration en dehors de la messe prolonge et intensifie ce qui est réalisé durant la célébration liturgique elle-même ».⁴
11. La chaîne ininterrompue d'adorateurs a pour seul et ultime but d'adorer le Saint-Sacrement jour et nuit. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, la communauté rend l'honneur et la gloire qui revient au Seigneur : « Digne est l'agneau immolé de recevoir l'honneur, la louange et la gloire » (Ap 5, 12) dans une « adoration incessante » (Ap 7, 15) pour « tout ce qu'il a fait pour notre salut » (Ap 5, 9).
12. Même si les personnes sont appelées individuellement, elles forment une fraternité eucharistique, une communauté de foi et d'amour autour de Jésus dans l'Eucharistie, sacrement et lien d'unité.
13. La prière d'adoration se déroule dans le silence, soulignant la majesté de la présence divine (*shekina*), favorisant un climat de prière et de respect des adorateurs présents. C'est aussi faciliter l'intériorité, l'écoute du Seigneur et une authentique rencontre avec lui.
14. Les personnes appelées à agir comme responsables de l'adoration sont toujours au service de l'Église. Avec grand soin, elles veillent d'une part au bon fonctionnement de l'adoration perpétuelle, s'assurant que la chaîne d'adoration demeure ininterrompue, et d'autre part, elles participent, en lien avec le curé, à la formation de leurs frères adorateurs.

¹ Sauf le vendredi saint, le samedi saint ou lorsque la messe est célébrée dans la chapelle.

² Jean Paul II, Lettre à Mgr Albert Houssiau, diocèse de Liège, à l'occasion du 750^{ème} anniversaire de la « Fête-Dieu ».

³ Cf. la lettre de la Congrégation du Clergé, encourageant une maternité spirituelle pour les prêtres par la prière d'adoration continue. L'adoration perpétuelle a déjà été encouragée dans *Redemptionis Sacramentum* (#134, 136, 140, 141) et dans *Sacramentum Caritatis* (# 66, 67).

⁴ Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*, # 66.